

RENTÉE FESTIVE À POMPIGNAC !

POMPIGNAC FAIT SA FOIRE

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE

PLACE DE L'ENTRE-DEUX-MERS
SALLE DES FETES MAURICE DEJEAN



Comme chaque année, la Mairie de Pompignac organise sa Foire le premier week-end de septembre.

Retrouvez-nous sur la place de l'Entre-Deux-Mers le dimanche 5 septembre de 9h à 18h.

Puces des couturières, animations musicales, vide grenier, Forum des associations... de nombreuses animations rythmeront la journée.

FOIRE DE POMPIGNAC EDITION 2021



ANIMATIONS AU STAND DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez à 11 h et 15 h pour découvrir la lecture à haute voix pour tout public- Lecture Kamishibai qui vous sera proposée par la responsable de notre bibliothèque.



Kamishibai est un mot japonais qui veut dire littéralement théâtre de papier : kami (papier) et shibai (théâtre). Dans un petit théâtre en bois, le butai, on fait glisser des images en lisant une histoire.



11h30 - animation musicale par l'école de musique municipale



ACCUEIL DES NOUVEAUX POMPIGNACAIS : VENEZ NOUS RENCONTRER AU STAND DE LA MAIRIE À PARTIR DE 10H – UN CADEAU DE BIENVENUE, PERMETTANT DE DÉCOUVRIR NOTRE BELLE COMMUNE VOUS SERA REMIS.

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

SALLE MAURICE DÉJEAN

Maurice Déjean a marqué notre commune par son implication dans la vie municipale.

Installé à Pompignac depuis 1946, il fût Maire de notre commune de 1983 à 1989. Avec son équipe municipale, il a mené de grands projets structurants pour Pompignac: la réalisation de la salle des fêtes, du balcon de la mairie, la création de la plaine des sports, la préemption du vallon de Bel Horizon qui aujourd'hui est le joyau de notre ceinture verte !

Par vote au conseil municipal du 28 janvier 2021, la salle des fêtes se nomme désormais Salle Maurice Déjean en son honneur. La demande lui avait été faite par Mme Le Maire lors de la célébration de son 100ème anniversaire le 26 novembre dernier. Il avait accepté avec beaucoup d'émotion.



Réalisation de l'inscription « Maurice Déjean » sur le poteau d'entrée de la salle des fêtes

Jean Bataille, Maître artisan d'art pompignacais, peintre en lettre, a réalisé durant l'été cette inscription oh combien attendue par de nombreux pompignacais qui souhaitaient voir Maurice Déjean remercié pour son action.

**BON
À SAVOIR**

Jusqu'en 1980, la lettre peinte était l'unique technique utilisée pour réaliser les enseignes et les devantures de magasin. On l'utilisait aussi pour peindre des slogans sur des banderoles et calicots ou encore pour peindre des logos sur des façades d'entreprises ou de magasins.

L'arrivée de l'adhésif et des machines de découpe a bien failli faire disparaître ce beau métier de Peintre en Lettres, mais l'adhésif, bien que très pratique sur certains points, ne peut se pratiquer sur toutes les surfaces.

En effet, la lettre peinte a le grand avantage de pouvoir se réaliser sur des murs en pierre ou en ciment, sur des bardages ondulés. Il est possible également de personnaliser un alphabet.

La lettre peinte sur du bois ou sur un mur, vieillit beaucoup mieux et donne un cachet d'authenticité.

La lettre peinte est ainsi un vieux métier qui embellit les façades des commerçants, des domaines viticoles, ainsi que les lieux historiques. La difficulté à peindre est due à la structure des murs avec leurs irrégularités, leurs imperfections.

Pour toute information : www.jeanbataille.com

AVANCEMENT DES TRAVAUX ROUTE DE LA POSTE

Création de trottoirs

Les trottoirs de la route de la Poste ont été prolongés pour la sécurité de tous.

Afin de permettre l'infiltration des eaux de pluies ces derniers sont revêtus de matériaux perméables. Ils seront complétés par des plots afin d'éviter le stationnement des véhicules sur les trottoirs.

Nous rappelons que ce stationnement est dangereux pour les véhicules qui doivent faire un écart et pour les piétons qui doivent se décaler sur la voie. Par ailleurs, la structure des trottoirs n'est pas

adaptée aux charges de véhicules. Cela engendre des affaissements et des surcoûts pour remise en état.

Soyons donc respectueux et évitons de nous garer sur les trottoirs pour le bien de tous !

Limitation de vitesse

Vous êtes nombreux à nous signaler la dangerosité de cette voie communautaire due au non-respect de la limitation de vitesse et du tonnage (maxi 10T sauf dérogation)

Pour y remédier, la limite d'agglomération est repoussée et se situe désormais à l'intersection avec le chemin de Cap de Mailh. Cette disposition permet, dès à présent, de limiter la vitesse à 50 km/h sur la quasi-totalité de la voie sur la commune de Pompignac et de mettre en place des ouvrages fixes de sécurité. Une étude est en cours avec la communauté des Communes pour définir les ouvrages les mieux adaptés.

QUELQUES AMÉNAGEMENTS DE CENTRE BOURG

Les containers qui longeaient la salle des fêtes Maurice Déjean, sur la partie droite de la façade ont été enlevés. D'aucune nécessité pour les riverains qui ont le ramassage en porte à porte, ils étaient remplis en permanence par des personnes qui n'hésitaient pas à se garer en double file au risque de provoquer un accident pour déposer leurs déchets.

Ces bacs qui servent lors des manifestations de centre bourg sont stockés aux services techniques et seront ressortis lors des évènements pour garantir la propreté des lieux.

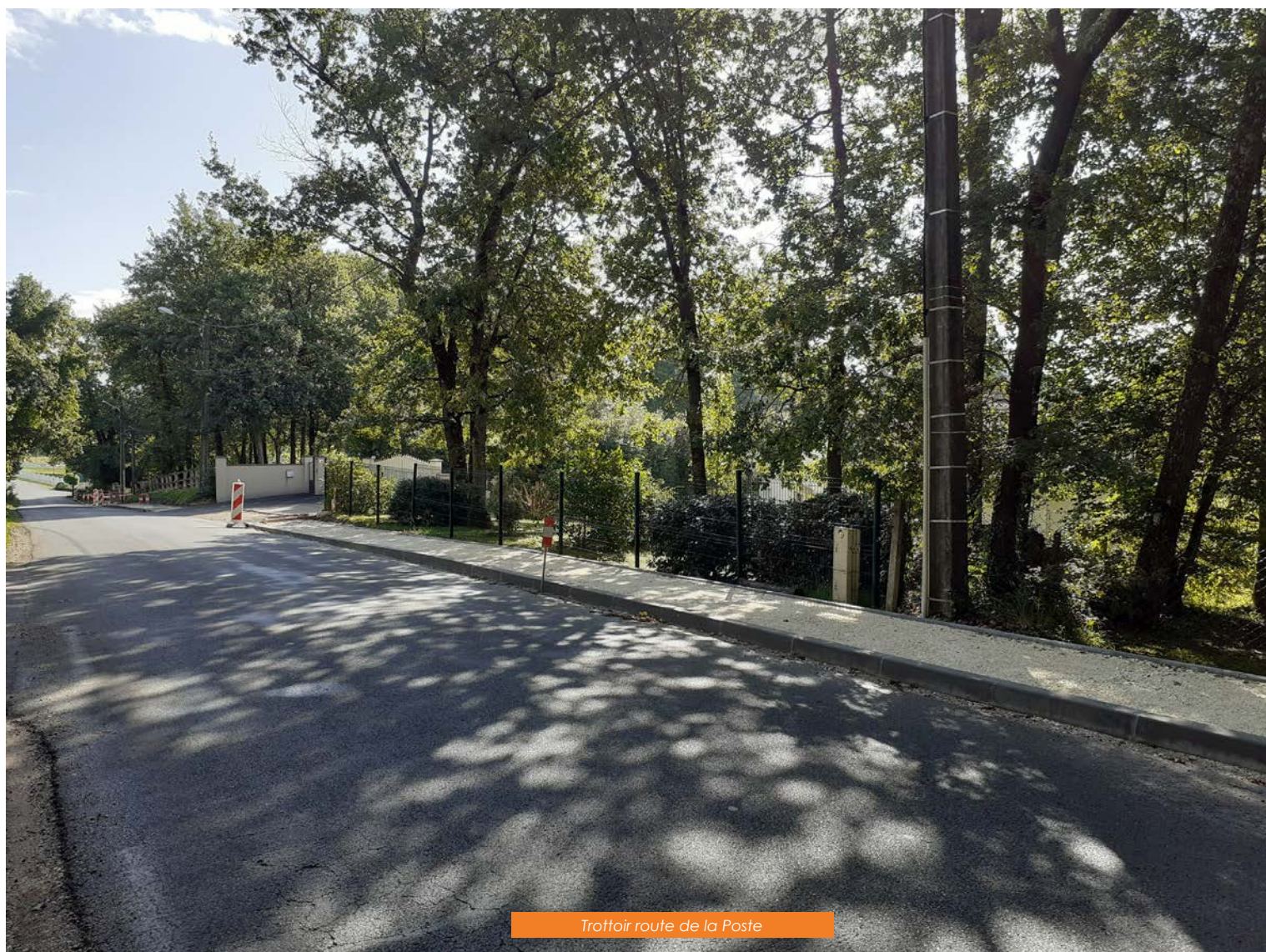
Ce mur est désormais propre et il n'y a plus de nuisances olfactives et visuelles. La façade principale est ainsi plus agréable en entrant dans la commune.

Des racks à vélo sont installés à proximité de la boîte à livres sous le pin ; venez donc découvrir à vélo un livre que vous pourrez emprunter gratuitement, profiter d'une animation à la salle Maurice Déjean ou tout simplement réaliser vos achats en centre bourg.

D'autres racks et une poubelle supplémentaire sont également installés près de l'entrée à l'école élémentaire.



Racks à vélo



Trottoir route de la Poste

LES ÉCOLES AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ ESTIVALE

Nos écoles n'ont pas pris de vacances cet été.

Les écoles maternelle et élémentaire ont été le lieu de nombreuses activités.

Tout d'abord avec l'ouverture du centre de loisirs : un franc succès avec près de 60 enfants présents en permanence. Nos jeunes pompignacais ont partagé les lieux avec les enfants de Sallebœuf. Ravis des animations proposées par les Francas, ils ont pu profiter de la ceinture verte et de la plaine des sports pour balades et activités ludiques.



L'été au nouveau centre de loisirs

Concernant l'école élémentaire, celle-ci a subi quelques travaux à commencer par la réalisation de la 9ème classe. Comme indiqué dans le précédent bulletin, cette création a pour objectif de répondre à la réforme de l'enseignement primaire fixant une limitation à 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1. Peau neuve donc pour notre ancien restaurant scolaire avec cloisonnement, peinture murale et luminaires pour accueillir à la rentrée cette classe supplémentaire.

Du mobilier neuf réglable à la taille des enfants équipe cette classe.



Avant / Après l'installation de la nouvelle classe

Dans le même temps, un espace « goûter » a été aménagé dans les ex cuisines accolées à l'ancien restaurant. Ce lieu accueillait depuis 2013 les enfants mais n'était pas adapté à cette nouvelle fonction au risque d'accident : présence de réseau gaz laissé en attente lors de la fermeture de la cuisine, équipement de restauration toujours en place aux fixations très altérées.....A présent, les lieux sont mis en sécurité, répondent aux besoins des enfants et assurent des conditions de travail adaptées au personnel du périscolaire.



Avant / Après - Espace goûter cloisonné et sécurisé



L'accueil périscolaire a également été réhabilité avec pose de faux plafond et éclairage neufs.

Les activités périscolaires pourront désormais se faire dans une salle plus accueillante pour les enfants.

Enfin, une salle de classe d'élémentaire en rez de chaussée, accolée au local Archives de la Mairie a été mise en sécurité par la pose d'une cloison coupe-feu. Il s'agissait d'une demande de la commission de sécurité datant de près de 5 années qui n'avait jamais été prise en compte.



Avant / Après la pose de faux plafond

DISPARITION DES CONTAINERS À DÉCHETS COLLECTIFS AU CHEMIN DE LA LANDE

Les bacs de collecte qui depuis des années envahissaient les croisements du chemin de la lande avec le Chemin de Brondeau et l'Avenue des Bons Enfants ont disparu.

En effet, ils étaient le lieu de dépôts sauvages et engendraient d'énormes nuisances pour les riverains.

Depuis le 13 août dernier, le SEMOC-TOM effectue un ramassage en porte à porte au chemin de la Lande pour la satisfaction de tous les riverains.

La municipalité a obtenu le passage d'un camion benne « normal » (et non petite benne) évitant tout surcoût financier pour la commune.

Une barrière mobile sera installée en septembre sur le chemin de la Lande en remplacement des pierres (qui jusque-là fermaient le chemin en son milieu pour limiter la circulation) afin de faciliter le cheminement des camions bennes.



Chemin de Lalande avant la suppression des containers

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Vous êtes nombreux à signaler que les espaces publics manquent d'entretien.

Les causes sont multiples.

Tout d'abord la situation sanitaire : comme nous tous, les agents ont dû faire face à l'épidémie et à ses conséquences. Certains ont été malades, donc en arrêt de travail. D'autres ont dû être confinés car cas contact ou ont dû s'absenter pour garder leurs enfants lorsqu'ils ne pouvaient être accueillis dans les écoles ; de ce fait leur travail a pris du retard.

Si certains ont pu faire du télétravail pour limiter ce retard, les agents des services techniques n'ont pas pu tondre en télétravail.

Il en a été de même pour les entreprises que nous avons contactées pour intervenir : manque de personnel et retard sur leur chantier. Elles ont décliné.

Notre prestataire historique qui assurait un excellent travail sur certains secteurs de Pompignac est décédé accidentellement fin 2020. L'activité de sa structure a ainsi été stoppée brutalement faute de repreneur.

Les inondations ont également engendré un décalage supplémentaire dans les travaux programmés des services techniques. En effet au lendemain de ces inondations, les équipes ont été mobilisées sur le terrain pour mettre des bennes à disposition des sinistrés, curer les fossés, remettre les voies en état. Tout ceci n'était bien évidemment pas prévu.

Et que dire de cet été pluvieux qui favorise la pousse incessante des végétaux. Nous le disons tous à titre personnel car nous sommes obligés de tondre plus que d'habitude sur nos terrains.

Normalement l'été, l'herbe sèche



et les tontes s'estompent en juillet et août. Cette année, au contraire, la météo nous dessert.

Enfin, concernant le désherbage, nous rappelons que l'usage des produits chimiques est interdit obligeant les agents à effectuer cette opération manuellement ou à l'aide de matériel de désherbage à eau chaude sous pression (machine acquise en 2019) qui demandent des passages plus fréquents et plus gourmands en personnel.

Depuis maintenant un mois, nos services, aidés par une entreprise sous traitante, travaillent sans relâche pour rattraper le retard. Cela va durer encore au moins un mois.

Il est important de nous signaler les points qui restent en souffrance et nous vous en remercions. Veillons à le faire avec respect et bienveillance car nos agents œuvrent au quotidien pour la commune et sont à la disposition des Pompignacais.

Nous nous excusons auprès des pompignacais qui subissent des désagréments et remercions chaleureusement ceux qui ont nettoyé et fleuri leur façade de terrain.

RETOUR SUR LES INONDATIONS

QUEL BILAN POUR LA COMMUNE ?

Les inondations des 17 et 18 juin 2021 ont entraîné de vrais drames dans certains foyers qui ont tout perdu et devront faire face à de longs mois de travaux dans leurs habitations avant de pouvoir y habiter de nouveau.

Les équipements de la commune ont également subi de nombreux dégâts : bâtiments inondés, voiries, trottoirs, bas cotés dégradés et affaissés, station d'épuration endommagée et à l'arrêt pendant 3 jours, ponts déstabilisés.

En particulier la route de la Tourasse a dû être fermée pour raison de sécurité suite au début d'effondrement d'un pont.

Les ponts et passerelles piétons traversant la Laurence au droit de la Cascade ont été submergés, parfois soulevés et déplacés. Ils sont désormais fermés aux véhicules, et, pour certains, aux vélos et piétons.

Le bilan sera lourd financièrement pour la commune car même si nous sommes reconnus en état de catastrophe naturelle, les assurances ne prendront en charge que les équipements couverts par les contrats d'assurance. Or voies, trottoirs, ponts, passerelles, glissement de terres... ne sont pas couverts.



L'article 1613-6 du code général des collectivités territoriales a institué une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des communes touchées par des événements climatiques ou géologiques. Cette dotation contribue à réparer les dégâts.

La commune a donc sollicité cette aide auprès de l'Etat ainsi qu'une subvention exceptionnelle auprès du Département. Pour cela il a fallu établir des devis durant l'été pour présenter nos dossiers avant le 18 août (2 mois maximum à compter de l'événement).

Pour estimer techniquement et financièrement les dégâts, la commune a été accompagnée par le Département qui a mis à disposition certains de ses services pour établir des diagnostics techniques sur les dangers encourus notamment au droit des ponts et la nature des travaux de réparation à entreprendre.

La 1ère estimation financière s'élève à près de 400 000 euros.

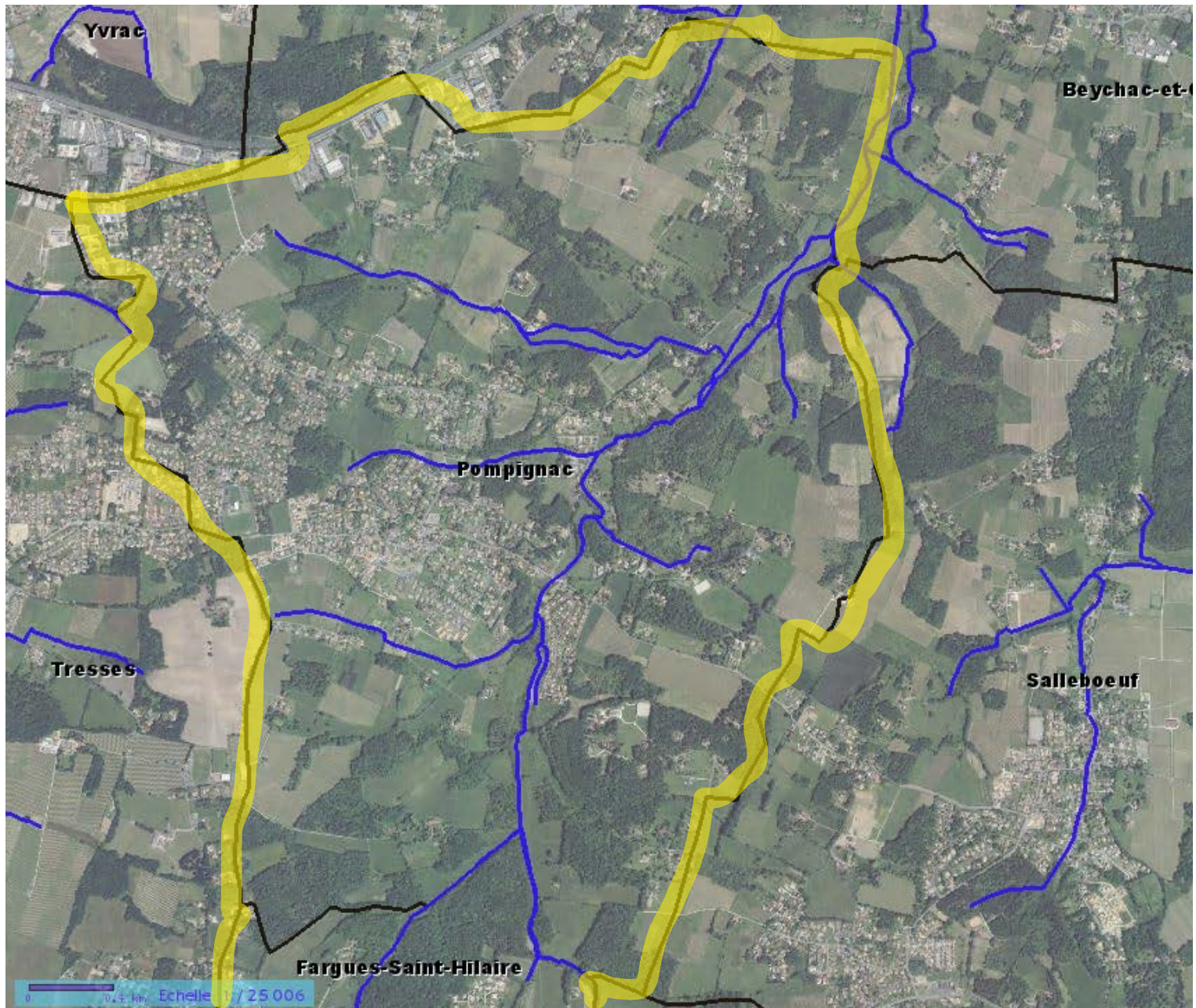
Certains travaux ont été réalisés en urgence : chemin de la Tourasse car il s'agit d'une liaison essentielle sur la commune ; Nettoyage des fossés remplis de déchets charriés par les eaux ; curage des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement dans les secteurs sensibles ...

Nous devons donc revoir notre programme d'investissement pluriannuel pour intégrer ces dépenses obligatoires qui ne pourront pas toutes être engagées immédiatement. Il faudra les prioriser et les réaliser progressivement.

En parallèle de ce travail de chiffrage de travaux, la municipalité recherche les causes objectives de ces inondations afin de mettre en place des dispositifs adaptés pour réduire le risque. Les élus, malgré la période estivale, ont déjà engagé des actions :



Vue sous le pont



Cours d'eau de Pompiagnac

- Rencontre avec notre conseiller en développement au sein du Département et le centre routier départemental le 30 juin dernier pour faire un 1er bilan, mettre en place des axes prioritaires d'analyse et mobiliser les ressources du département pour nous soutenir, notamment par le service des ouvrages d'art qui nous a conseillé techniquement sur l'état des ponts, la cellule d'aide aux financements, le service de gestion et de prévention des risques d'inondations....

- Rencontre avec le SMER'E2M (Syndicat Mixte des Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers) le 7 juillet dernier. L'inventaire de l'état de nos cours d'eau a débuté dès le 15 juillet. Il s'agit de comprendre le « fonctionnement » des cours d'eau de Pompiagnac et d'analyser leur état d'entretien.

- Rencontre le 21 juillet avec la cellule prévention et gestion des risques inondations du Département afin de travailler sur la réalisation d'un schéma directeur d'eaux pluviales communal. Une délibération sera prise en conseil municipal pour dégager l'enveloppe financière nécessaire. Le montant d'une telle étude est estimé à 25 000 euros.

BON À SAVOIR

Les riverains des cours d'eau doivent l'entretien des berges et du lit mineur (article L215-2 du code de l'Environnement). La municipalité prendra donc, dès septembre, contact avec tous les riverains afin d'analyser individuellement les obligations d'entretien.

Ce schéma permettra :

- o De faire un état des lieux, de modéliser le comportement hydraulique du réseau d'eau pluviale en l'état actuel de l'occupation des sols et en l'état prospectif lié au PLU,
- o D'identifier les points de dysfonctionnement hydraulique et de positionner l'investissement vis-à-vis des enjeux (travaux réseaux, bassin de rétention, protection individuelle de riverains...)

- Rencontre organisée le 23 septembre prochain avec la communauté des communes de Saint Loubès, très impactée également par les inondations, et le SMER afin de travailler en concertation sur la globalité du cours d'eau de la Laurence. En effet, il faut mettre en place un plan de gestion sur tout le parcours de la Laurence, à l'échelle de son bassin versant car agir ponctuellement à Pompignac sans agir en amont et en aval, n'apportera aucune solution efficace. Les élus des communes voisines sont comme ceux de Pompignac, décidés à travailler efficacement ensemble.

En parallèle, une analyse attentive de toutes les demandes d'urbanisme est faite par les services, soit car elles sont projetées sur des terrains récemment inondés, soit car par leur situation géographique, elles pourraient entraîner une aggravation du risque.

En cas de risque, un refus pourra être opposé au titre de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme.

Trop d'autorisations ont été données, par le passé, sans précaution, dans des secteurs à risque. Il faut mettre un terme aux situations dangereuses qui créent des drames et des traumatismes.

Pour rappel les points sévèrement sinistrés sont : le secteur de la route de la Poste entre la station de traitement des eaux usées et le chemin de Martinot ; les riverains du hameau de la Laurence longeant le cours d'eau de la Laurence, les habitations situés au Pont Castaing.

Plus ponctuellement mais avec dégâts parfois importants, quelques habitations au lotissement de Bel Horizon, Cadouin, allée des chênes, jardins de Gachet, chemin de Callonges...

Nota : article R111-2 du code de l'urbanisme : « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »

PEUT ON FAIRE UN MORATOIRE INTERDISANT TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION SUITE AUX RÉCENTES INONDATIONS? : NON

Vous aurez peut-être entendu certaines personnes le dire : « Suite aux inondations, il faut faire un moratoire pour interdire les nouvelles constructions »

Avant tout, il est indispensable de connaître la légalité d'une telle proposition. **Cette disposition est illégale dans cette situation, serait attaquée, la commune condamnée systématiquement et les constructions réalisées...**

La seule position juridiquement légale est de recevoir et enregistrer chaque demande d'urbanisme déposée et de les gérer au cas par cas en s'appuyant sur l'article R111-2 du code de l'urbanisme. Si, après analyse de dossier et en connaissance du risque déjà survenu ou pressenti, il y a danger avéré à délivrer une telle autorisation de construire, un arrêté de refus peut être établi. C'est ainsi que légalement chaque dossier déposé doit être géré.

Pour les terrains inondés, le refus est aisé au titre de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme. Cet article a déjà été utilisé par l'actuelle municipalité.

Pour les terrains situés à l'écart des lieux d'inondations dont les constructions pourraient venir grossir le flux d'eaux pluviales et donc le risque d'inondation, le refus ne peut être opposé par un moratoire ou un arrêté général qui définirait de façon arbitraire un périmètre. Il faut analyser les demandes au cas par cas, produire des preuves du risque généré, pour rendre une décision avisée et légale.

Ces conclusions sont issues de la consultation du cabinet d'avocat conseil de la Commune et d'échange avec le CAUE de la Gironde (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Enfin pour preuve de cette impossibilité à faire un moratoire, posons-nous une question simple : pourquoi les communes voisines, elles aussi massivement touchées, ne l'ont pas fait ?

Soyons donc vigilant sur toutes ces annonces faites par certains en toute méconnaissance. Le droit et le code de l'urbanisme sont complexes et ne s'improvisent pas.

URBANISME

LE SURSIS À STATUER PEUT IL ÊTRE ACTIVÉ DÈS VOTE EN CONSEIL MUNICIPAL DE LA MISE EN RÉVISION DU PLU ? NON.



Le sursis à statuer est le droit pour le Maire de ne pas prendre de suite une décision. Cela signifie qu'il va mettre en attente une demande d'autorisation d'urbanisme. Il ne rejette pas la demande mais simplement met le dossier en attente pour s'assurer que le projet sera en accord avec les nouvelles règles en cours d'élaboration, dans le cadre de la révision du PLU. Le sursis à statuer est utilisable selon des règles limitativement énumérées par le code de l'urbanisme.

Les discussions sont nombreuses actuellement autour du PLU et de son éventuelle révision. Quand certains la souhaitent pour obtenir des droits à construire (augmentation de l'emprise au sol, changement de zonage de terrain avec passage en zone constructible...), d'autres l'attendent pour maîtriser voire réduire l'urbanisation.

L'équipe municipale majoritaire s'est engagée, dans son programme de campagne, à revoir le PLU pour maîtriser l'urbanisation, conserver l'identité et le cadre de vie de Pompignac en réalisant des projets raisonnés valorisant Pompignac. Le travail et la réflexion sont en cours.

La révision du PLU est un processus complexe qui est très encadré. **Contrairement à ce qui se dit de-ci de-là, le vote en conseil municipal de la mise en révision du PLU ne permet pas l'application immédiate du sursis à statuer pour suspendre un projet conforme au PLU actuel. Cette affirmation est fautive. Elle laisse croire que les choses sont simples et qu'il suffit de délibérer. Mais il n'en est rien !**

L'article L. 153-11 du code de l'urbanisme fixe les conditions selon lesquelles le sursis à statuer peut-être appliqué. Par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, cet article a été complété par une **condition supplémentaire relative à l'usage du sursis à statuer. Désormais, la Mairie peut décider de surseoir à statuer « dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable » (PADD) et que celui-ci a été approuvé.**

Il est donc interdit d'opposer une décision de sursis à statuer avant ce débat et cette approbation du PADD. Par ailleurs, autre condition obligatoire : la décision de surseoir à statuer doit être motivée. La Commune doit justifier que la demande d'autorisation d'urbanisme est de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution et les choix stratégiques du futur PLU déclinés dans le PADD. On voit donc toute l'importance du PADD.

Or l'élaboration, le débat et l'approbation du PADD en conseil municipal sont le fruit d'un long processus technique et administratif qui s'étend sur environ 3 ans.

Le sursis à statuer ne peut donc pas être utilisé à l'issue de la délibération mettant le PLU en révision. Il ne peut être utilisé qu'après au moins 2 années de travail conduisant au débat et à l'approbation du PADD. Enfin il doit être motivé.

Nota : Une révision de PLU dure de 3 à 4 ans environ selon les enjeux. La révision du PLU de Pompignac, validée en 2013 a duré 5 ans.

Ces dernières décennies, la législation et les documents cadres sont devenus de plus en plus abondants et complexes pour réglementer les projets de mise en place ou de révision des PLU.

Le socle législatif est dense : code de l'urbanisme, code de l'environnement, loi Grenelle (2010), loi ALUR (2014), loi Lcap (2016), loi Elan (2018)

Les documents cadres également : SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), Plan de prévention des risques,...

Aujourd'hui les dispositions obligatoires relatives au développement durable imposées dans les documents d'urbanisme obligent les collectivités à penser l'évolution de leur territoire différemment, à protéger l'environnement et à mettre en œuvre des projets d'aménagement urbains économes en ressource et en espace.

C'est ainsi que l'un des objectifs du SRADDET de la région Nouvelle Aquitaine approuvé en 2020 est de « réduire de 50% la consommation d'espace par des modèles de développement économes en foncier ». Le SCOT définit les mêmes orientations.

Cela signifie que les terres NAF (naturelles, agricoles et forestières) ne doivent plus être consommées, que l'étalement urbain doit être évité au profit de la densification des zones déjà urbanisées notamment les centres bourgs.

La loi ALUR vise, quant à elle, à accroître et faciliter la construction de logements tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain. De ce fait la densification dans les zones construites est à privilégier d'où, à l'occasion de cette loi, en 2014, la suppression du coefficient d'occupation des sols. Ceci a entraîné des divisions de terrains incontrôlées.

Ces règles doivent être appliquées dans le cadre de la révision d'un PLU. En effet, toute révision est soumise à validation par les autorités gouvernementales pour garantir sa légalité. Le non-respect des textes en vigueur et

POMPIGNAC

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

Mise en révision	Arrêt du projet	Approbation
04 juin 2008	27 juin 2012	22 juillet 2013

obligations qui en résultent entraînerait un avis défavorable et le rejet de la révision.

L'équipe municipale travaille actuellement avec le CAUE et échange avec les communes soumises aux mêmes problématiques de pression foncière pour définir les solutions les mieux adaptées à nos objectifs : maîtriser l'urbanisation, réaliser des projets cohérents et sobres qui préservent l'harmonie, le patrimoine végétal et le bien vivre à Pompignac, Ainsi se pose la question de la modification ou de la révision du PLU ?

La modification est moins coûteuse, plus courte (moins d'un an) et permet de travailler sur les conditions de division parcellaire, d'accès aux voies publiques, la préservation des

espaces NAF, de notre patrimoine végétal (en classant des arbres notamment) et de définir des orientations d'aménagements programmés cohérents (OAP) qui s'imposent dans certains quartiers.

Au bout d'un an environ, les modifications sont applicables.

La révision est plus coûteuse, plus longue avec usage possible du sursis à statuer au bout de 2 ans au mieux. Elle doit prendre en compte les documents supérieurs relatifs aux nouvelles orientations et obligations d'urbanisation et de densification précédemment énoncées. Elle permet de modifier les zonages.

La réflexion est en cours, la décision sera prise par l'équipe municipale, à la rentrée et sera votée en conseil municipal.



La taxe d'habitation (connue aussi sous le nom d'impôts locaux) est progressivement supprimée sur les résidences principales entre 2020 et 2023. Elle demeure sur les résidences secondaires.

En 2020, environ 80 % des foyers fiscaux étaient concernés par cette suppression.

En 2023, plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Ces foyers fiscaux sont progressivement exonérés à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023 ;

Cette taxe d'habitation entrait jusque-là directement dans les « caisses » des communes et représentait une recette fiscale très importante : plus de 730 000 euros par an pour Pompignac pour un taux de 14,73% voté en 2018.

Pour compenser cette perte sèche de revenus pour les communes, l'Etat met en place, à compter de 2021, un nouveau schéma de financement des collectivités. Ce schéma s'appuie sur la taxe foncière.

Ainsi, la totalité des recettes issues de la taxe foncière (part départementale et part communale) sur les propriétés bâties sera attribuée aux communes. La part départementale de la taxe foncière jusque-là reversée au Département sera désormais

attribuée aux communes et s'ajoutera à la part communale existante.

La part départementale de la taxe foncière compensera donc la taxe d'habitation.

Afin que ce complément de taxe foncière, ainsi perçu, coïncide avec le montant de la taxe d'habitation perdue, un coefficient correcteur minorant ou majorant sera appliqué. Ce coefficient correcteur est interne entre l'Etat et les collectivités. Il n'a aucun impact sur votre niveau d'imposition.

Ainsi, vous devrez désormais lire sur votre avis de taxe foncière, les taux suivants relatifs à la part communale et départementale :

	Jusqu'à 2020	A partir de 2021
Taux communal	23,99%	41,45%
Taux départemental	17,46%	-

A compter de 2021, le taux communal devient donc de 41,45% = 23,99%+17,46%

Ainsi le taux communal apparent sera augmenté du taux du département mais en pratique cela n'engendra aucune augmentation globale des taxes.

A partir de 2021 et jusqu'à 2023, les taxes d'habitation que continueront à payer certains foyers seront directement versés à l'Etat puisque la compensation par la part départementale de la taxe foncière entre en vigueur dès 2021.

Rappel

- Les taxes d'habitation perçues sur les résidences secondaires demeurent au taux en vigueur.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers.

- les taux appliqués pour les autres organismes sont susceptibles d'évoluer indépendamment de la réforme sur la taxe d'habitation.

Nota : l'Etat prend comme base de calcul pour la compensation, le taux d'imposition de 2017 sur la taxe d'habitation. Il était alors de 13,64% à Pompignac amenant à une compensation d'environ 710 000 euros. La commune perdra donc environ 20 000 € sur ces recettes.

FAMILLES D'ADOPTION POUR CHATS ET CHATONS SAUVAGES

Une petite vingtaine de chats sauvages (au sens non domestiqués) errent dans un quartier de la commune et ont « envahi » un terrain privé.

En juillet dernier, après avoir contacté de nombreuses associations, la municipalité avait souhaité mener une action de capture de ces chats avec mise à l'adoption au sein de la SPA. En effet, débordées par l'arrivée massive de chats abandonnés, aucune association ne pouvait assurer leur prise en charge. Seule la SPA acceptait. La capture devait se dérouler à compter du 26 juillet 2021 exclusivement, au droit d'un terrain privé.

Vous avez été nombreux à vous manifester suite à cette annonce. Dans les commentaires reçus, nous avons noté vos craintes concernant vos chats, un besoin d'informations complémentaires, d'explications sur la façon de procéder et surtout une réelle volonté de se mobiliser pour trouver une solution permettant de sauver ces chats sans les remettre à la SPA.

Aussi, par souci de transparence sur la nécessité de cette opération et dans l'espoir de trouver une meilleure solution, la municipalité a décidé de reporter cette capture à une date ultérieure, non déterminée à ce jour. Les propriétaires du terrain, sensibles également à l'avenir de ces chats, ont accepté.

La Mairie invite donc toutes les personnes qui se sont manifestées sur les réseaux, directement en mairie ou tout simplement soucieuses de l'avenir de ces chats à se faire connaître en Mairie pour mettre en place la meilleure solution.

Des habitants se sont déjà proposés pour aider sous différentes formes :

- Adopter un chaton,



- Être famille d'accueil d'un ou plusieurs chats sauvages adultes. Habités à l'homme, ils demeurent très distants mais peuvent néanmoins apporter beaucoup de plaisir. Dans ces conditions un grand terrain est préférable : propriété boisée, centre équestre, exploitation agricole.... Les propriétaires des lieux acceptent de s'occuper des chats sauvages ; ces derniers assurant la régulation de la population de rats et souris. On les appelle alors jardins d'accueil

- Aider à trouver des adoptants, familles et jardins d'accueil,

- Créer une association pour s'en occuper, les nourrir.

Les chats adoptés seront, au préalable, stérilisés et pucés.

Il faut bien être conscient qu'il est nécessaire de mettre un terme rapide (d'ici fin d'année) à leur reproduction et leur trouver un lieu où ils seront nourris et en sécurité. Il faut agir rapidement car nous ne pouvons ignorer la situation dans laquelle se trouvent les habitants et les chats.

La Mairie et les bénévoles déjà engagés remercient par avance les personnes qui se manifesteront auprès de la mairie pour aider et adopter ces chats.

Nota : Nous avons noté vos craintes concernant le risque de capture de vos chats.

Celui-ci est quasiment nul et dans tous les cas, les chats sont libérés après identification (puce, tatouage, collier, fil de laine, comportement de chat domestiqué...). Toutes les associations nous ont indiqué qu'il n'y a pas de danger pour ces chats, que le seul risque (très faible) est qu'ils soient capturés temporairement et empêchent donc d'attraper un chat sauvage.

Pour information, le fil de laine nous a été suggéré par les associations car il craque sous la tension et ne présente donc aucun risque d'étranglement. Par ailleurs, la pose des cages était prévue uniquement sur le terrain privé où les chats sauvages sont présents et de ce fait font fuir les autres chats.

COVID - DES RENDEZ-VOUS DE DERNIÈRE MINUTE DANS LE CENTRE DE VACCINATION DE SADIRAC

Notre centre de vaccination intercommunautaire de Sadirac propose des RDV de dernière minute - inscrivez-vous pour en profiter !

En effet, de nombreuses personnes n'honorent pas leur rendez-vous environ 15 par jour.

Nous pouvons alors appeler des candidats à la vaccination qui nous ont dit être disponibles.

Les personnes intéressées sont invitées à communiquer à l'adresse mail du centre (vaccination@cc-creon-nais.fr) les informations suivantes : Nom prénom, date de naissance, adresse, email, téléphone.

Attention : les personnes inscrites sur la liste sont susceptibles d'être appelées par téléphone avec un préavis très court ; le décompte des doses en excédent étant fait en milieu d'après-midi.



Les personnes appelées seront invitées à se rendre au centre le jour même (Salle Cabrales à Sadirac).

MAJORITÉ MUNICIPALE : CONSTRUIRE DEMAIN ENSEMBLE

Comme nous venons de le voir dans les pages précédentes, beaucoup de sujets et d'urgences sont sur la table : 9e classe, travaux de voirie, dispositions à prendre suite aux inondations, gestion de nombreux sinistres, adaptation du PLU aux impératifs environnementaux, la pression foncière, problèmes de ressources humaines liés au COVID entraînant notamment un manque d'entretien des espaces verts aggravé par un été pluvieux, réseaux d'eaux usées défectueux, poste source INEDIS, situation financière très fragile et autres mauvaises surprises.

Le traitement de ces urgences prend du temps et entame considérablement l'élaboration et le financement des projets structurants.

Avec sérieux, prudence et disponibilité les élus de notre groupe, les agents et des bénévoles de la commune s'activent pour accomplir au mieux les services aux administrés. Il faut recréer des bases saines de travail, mobiliser les énergies pour gérer des projets dans un contexte financier extrêmement tendu et une situation sanitaire encore incertaine qui nécessite adaptation permanente. Notre équipe agit de façon transparente, va à la rencontre des habitants au travers de réunions de quartier, reçoit tous les pompignacais sans clientélisme et parle vrai. Il y a les actions que nous pouvons mener rapidement et celles qui prendront du temps car il faut réfléchir les projets, les prioriser et les financer.

Les oppositions ont également leur place à condition qu'elles veuillent bien être respectueuses et qu'elles travaillent vraiment dans l'intérêt collectif sur des bases concrètes. Les grandes déclarations ou grandes idées lancées sans fondement et sans réflexion ne sont que des belles paroles qui ne mènent nulle part, mettent le doute aux habitants et empêchent d'avancer. Le rôle de l' élu d'opposition n'est pas là s'il veut vraiment agir pour le collectif.

En fonction depuis à peine 1 an, nous n'attendons pas de compassion de la part de nos opposants mais nous aurions pu penser qu'avec les contextes sanitaires et climatiques, leur priorité aurait été à la cohésion plutôt qu'à la polémique, au dénigrement et aux mensonges.

Il n'en est rien, surtout pour ceux qui ont été élus sous l'étiquette du maire sortant « 20 Projets pour 2020 ».

Souvenons-nous, Il y a un an, le 15 septembre 2020, les juges du tribunal administratif de Bordeaux condamnaient les outrances, allégations et menaces du maire sortant et de son équipe en rejetant le recours pour annulation d'élection et inéligibilité de Madame Le Maire.

3 mois de défense acharnée que nous n'avons pu mettre au profit de la commune.

En février 2021, un rapport accablant d'un cabinet indépendant pointait sévèrement des défaillances de gestion financière durant la période 2012 – 2020. Notre référente de la Direction Générale des Finances Publiques validait les conclusions lors de la présentation en conseil municipal. Malgré la sévère sanction électorale, le jugement du tribunal administratif et l'audit financier, ce groupe d'opposition rebaptisé « Pompignac en Transition » persiste dans les joutes électorales d'une autre époque.

L'agressivité permanente, la démesure des propos de ce groupe et le dénigrement systématique sont sa règle de conduite. L'obésance aveugle au premier démissionnaire de sa liste est affolante au point de toujours défendre la fuite en avant financière qui nous amène aujourd'hui à devoir réduire les services aux pompignacais, faire des choix drastiques, retarder des projets pour éviter la mise sous tutelle.

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

La loi suppose que l'opposition puisse s'exprimer librement dans les publications municipales. Or notre précédente Tribune a d'abord été interdite par Mme le Maire, accusant nos propos d'être diffamatoires, injurieux, portant atteinte à l'ordre public ! Rien que cela ! Mme le Maire inventait de plus une mention inexistante au règlement du conseil municipal selon laquelle la polémique serait interdite, alors que le rôle de l'opposition est de contrôler les actions de la municipalité et de dénoncer ses dérives le cas échéant.

Il a donc fallu menacer d'un Référé Liberté et d'une action au Tribunal Pénal pour entrave à la liberté d'expression pour que Mme le Maire condescende à publier notre Tribune. Nos propos, dénonçant la réduction des services publics, comme la fermeture de l'Agence Postale Communale trois semaines l'été et tous les lundis, la réduction des horaires tous les autres jours, la fermeture de la mairie le mercredi après-midi et le samedi matin, dénonçant la suppression du transport scolaire, la suppression des Temps d'Activités Périscolaires, la réduction des services technique, la perte de centaines de milliers d'euros de subventions, l'arrêt des programmes d'investissement, l'«aide» apportée à quelques copains..., ces propos peuvent bien indisposer Mme le Maire, mais ils renvoient à des dérives, inacceptables, pas les seules, vivement dénoncées par notre équipe lors des conseils municipaux successifs.

Il n'y a que la vérité qui fâche, mais, en l'occurrence, la peur de multiples condamnations a amené Mme le Maire à une salutaire volte-face quant à ses tentatives autocratiques de censure. N'y a-t-il pas autre chose à faire pour gérer notre commune que de supprimer les services et les programmes, de poursuivre les chats errants et d'empêcher les gens de parler ?

LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT

L'été bat son plein et la rentrée est déjà là ! Avec l'espoir de reprise d'une vie quasi-« normale » pour tous. L'effort collectif de vaccination va porter ses fruits, soyons optimistes et ayons confiance en l'avenir ! Nous espérons ainsi de nombreuses adhésions auprès de nos associations, sportives et culturelles. La rentrée scolaire se fera encore avec le masque pour nos primaires, mais nous espérons et souhaitons là encore une reprise de scolarité classique, sans interruptions, et avec des sorties envisageables.

Les familles vont devoir s'adapter au nouveau rythme scolaire, et les écoles s'adapter à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement les mercredis.

Vos élus également se préparent à cette rentrée : nous nous attendons à un Conseil Municipal et à la reprise des diverses commissions existantes. Avec de nouveaux projets nous l'espérons, et des propositions qui iront dans le sens du développement de notre commune.

D'ici là nous vous souhaitons une belle fin d'été, et une bonne rentrée !

Aurélie Spataro – Raphaël Jouannaud,
Elus Vivons Pompignac Autrement.

Pour nous contacter :

vivonspompignacautrement2020@gmail.com

LA MUNICIPALITÉ VOUS PROPOSE EN CETTE RENTRÉE...



NOS SÉNIORS À L'HONNEUR DANS NOTRE COMMUNE AVEC LE WEEK-END BLEU

Pour la première année, l'équipe municipale organise **le week-end bleu du 8 au 10 octobre**, à l'occasion de la semaine nationale des retraités et personnes âgées.

Chaque aîné concerné sera directement contacté par la Mairie. Cette manifestation sera soumise au pass sanitaire obligatoire.

Un programme d'activités, d'animations et d'informations sera proposé par la Mairie en partenariat avec nos associations et des professionnels des services aux seniors.

Ce week-end sera placé sous la bannière de la convivialité et de la création du lien social.

THÉÂTRE DES SALINIÈRES

UN GRAND CRI D'AMOUR ET SI, POUR CHANGER, ON S'ENGUEU- LAIT UN PEU, BEAUCOUP, PASSIONNÉ- MENT ?

Le **samedi 2 octobre prochain**, Pompignac accueille à nouveau le théâtre des Salinières pour sa première représentation de l'année « Un grand cri d'amour », à 20h30 dans la salle des fêtes.

Résumé

Quinze ans plus tôt, Gigi Ortéga formait avec Hugo Martial l'un des couples les plus en vue du show-biz. Unis à la vie comme sur scène, les deux comédiens ont accumulé les succès avant de se séparer. Tandis qu'Hugo continuait sa carrière avec plus ou moins de bonheur, Gigi sombrait dans l'alcool.

Alors qu'une pièce de théâtre risque de tomber à l'eau à la suite de la défection de la tête d'affiche, Sylvestre, un producteur douteux, parvient miraculeusement à convaincre le colérique Hugo de jouer avec la prétentieuse Gigi pour un retour éclatant sur scène. Le metteur en scène Léon se retrouve face à deux personnes avec lesquelles les répétitions vont vite devenir un enfer. De son côté, Sylvestre met au point une série de combines plus horribles les unes que les autres afin de pouvoir assurer la promotion de sa pièce sur un gros coup médiatique.

Comédie de Josiane BALASKO

Mise en scène de Alexis PLAIRE

Avec : Laura LUNA, Jean MOURIERE, David MIRA-JOVER et Alexis PLAIRE

Durée : 1h40

Tarifs : 18 euros





SOIRÉE MON VILLAGE ÉTOILÉ

Le **vendredi 10 septembre**, venez passer une soirée sous le ciel étoilé de Pompignac. Des spécialistes et passionnés de l'environnement nocturne, astronomes professionnels et amateurs et scientifiques seront présents pour vous faire découvrir la voute céleste. Rendez vous à 19h sur les hauteurs de Pompignac, au croisement du chemin de Sarail et du chemin de Malard.

19h : pique nique « sorti du sac » dans le parc du château de la Tour Sarraïl

A partir de 20h30 : découverte du ciel étoilé grâce aux commentaires d'astronomes amateurs et professionnels et à des instruments d'astronomie (téléscope)

Dans le respect des gestes barrières.

En cas de pluie, la soirée sera reportée à une date ultérieure.

FÊTE DU PATRIMOINE ET SI POMPIGNAC VOUS ÉTAIT CONTÉ ?

Samedi 18 septembre, venez découvrir Pompignac autrement grâce à de nombreuses animations festives !

A 16h, balade champêtre avec des chants, scènnettes et la participation de la **bibliothèque municipale** qui proposera des lectures de contes au fil de la balade.

A 19h30, place à la fête avec la participation de l'**école de musique municipale** et de l'**association Adagio** pour un spectacle de danse et un concert.

Nous sommes au regret de devoir reporter ces deux événements à une date ultérieure en 2022. En effet, la nature et le concept de ces deux manifestations ne permettent pas de respecter les impositions fixées en matière de contrôle de pass sanitaire.

Merci aux bénévoles qui se sont investis pour ces événements.

Ce n'est que partie remise !

SAMEDI 18 SEPTEMBRE
RDV 16H DEVANT LA MAIRIE

FÊTE DE NOTRE PATRIMOINE LOCAL ET SI POMPIGNAC VOUS ÉTAIT CONTÉ ?

Pique nique personnel ou achats auprès des commerçants locaux, stands viticoles, Buvette

Quiz enfants & adultes avec récompenses (Stylo à prévoir !)

Ne pas jeter sur la voie publique

Précise ! La balade champêtre débute devant la Mairie

19h30 Concert ! Place de l'Entre-Deux-Mers avec l'école de musique et prestations de Adagio

COMMUNE DE POMPIGNAC

FINGER MUPPETS

Le **dimanche 5 septembre**, L'association Finger Muppets tiendra son stand d'accueil pour les inscriptions des adhérentes dans le hall d'entrée de la salle des fêtes et le même jour, organisera les Puces des couturières de 9 h à 18 h dans la salle polyvalente. Si des personnes souhaitent vendre les stocks de tissus ou autres fournitures et mercerie, ils restent des emplacements.

Veuillez scanner le QR code ci-contre. Plus d'infos sur la page Facebook : Association Finger Muppets afin de vous inscrire ou par mail : fingermuppets@gmail.com

Les Puces des Couturières
Organisées par l'association
finger muppets
Bourg de Pompignac

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021
9H00 - 18H00

Réservation des Stands Puces des Couturières sur :
<https://www.helloasso.com/associations/association-finger-muppets/evenements/puces-des-couturieres-1>

Contact : fingermuppets@gmail.com / 06.08.89.22.05

A réserver auprès de la mairie

Vide-Grenier Restauration Sur Place Marché des Terroirs
Forum des Associations

Ne pas jeter sur la voie publique

LES ATELIERS D'ISA

L'association Les Ateliers d'Isa 33 sera présente au Forum Des Associations le **5 septembre 2021**.

Deux nouveautés : Nous préparons un nouveau site web pour la rentrée de septembre adresse : lesateliersdisa33.fr. Notre association propose une nouvelle activité : « la peinture sur soie » dès la rentrée de septembre 2021 !

ESPACE CITOYEN POMPIGNACAIS

Les ateliers « Bien chez soi » s'intègrent au programme « Bien vieillir » porté par les Caisses de retraites, et sont déployés sur toute la Gironde pour favoriser le maintien à domicile, et la création de lien social sur les territoires.

L'Espace Citoyen Pompignacais a souhaité vous en faire profiter... Ces ateliers sont gratuits, et s'adressent aux retraités locataires ou propriétaires quel que soit leur régime de retraite. L'atelier « Bien chez soi » s'articule autour de 4 modules animés par des professionnels du logement de SOLiHA Gironde Solidaire pour l'Habitat : Le module 1, avec Dominique LAPUYADE qui est Conseiller Habitat : POUR UN LOGEMENT PRATIQUE ET CONFORTABLE : Trucs et Astuces pour Entrer, Sortir, Circuler dans son logement, a déjà été effectué en mars 2020 avant confinement.

L'ECP propose de reprendre le programme et vous présente les ateliers à venir à partir de septembre 2021 :



Ateliers Pour les retraités Propriétaires ou locataires

"Bien chez soi"

LES MERCREDIS DE 14h00 à 17h00

Module 1 :
Un logement pratique et confortable ; astuces et conseils **Terminé**

Module 2 : 29/09
Etre bien chez soi ; gestes, postures et accessoires

Module 3 : 06/10
L'habitat durable ; santé, sécurité, confort, économie

Module 4 : 13/10
L'aménagement du logement et les aides existantes

ADAGIO

L'Association Adagio est heureuse de vous retrouver pour cette nouvelle saison.

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 5 septembre** prochain à partir de 10h au **Forum des Associations** pour réaliser les inscriptions aux cours de danse que nous proposons.

Nos cours s'adressent à tout le monde dès l'âge de 4 ans (inscrits en moyenne section de maternelle en septembre 2021) jusqu'à l'âge adulte.

La reprise des cours se fera à partir du mardi 7 septembre.

Nous proposons des cours de danse de styles : **modern jazz, contemporain, street jazz et classique** à partir de 8 ans que nous innovons cette année.

Dans les nouveautés pour cette rentrée 2021/2022 il est à noter que deux cours pour les adultes avancées sont prévus.

Nos deux professeures Wendy et Adeline ainsi que l'ensemble du bureau se réjouissent à l'idée de vous retrouver, ou de faire votre connaissance pour les nouvelles et nouveaux (car oui nous comptons également sur les garçons).

Pour tous renseignements merci de contacter Nathalie Szybiak par mail as-sosdanse.adagio@gmail.com ou au 06 11 13 19 51.

L'Espace Citoyen Pompignacais vous propose aussi une conférence le **vendredi 10 septembre** et le **8 octobre prochain** (voir agenda p.20).

CHINE 2021
L'EMPIRE DU MILIEU...
NOUVEL EMPIRE DU MONDE ?

CONFERENCE
par Pierre NEBLE

Vendredi 10 septembre à 19h30
Salle des fêtes de Pompignac

Espace Citoyen Pompignacais

ES POMPIGNAC BASKET

L'ES Pompignac basket est un club familial, qui a une histoire inscrite sur le territoire avec son ancienneté de 90 ans.

Le club encourage le développement de ces joueurs afin de leur permettre d'évoluer dans la pratique du basket-ball.

Le club souhaite développer la pratique du basket-ball sur la commune de Pompignac et son territoire pour initier les jeunes de 5 à 15 ans à la vie sportive par la pratique du Basketball.

Elle concerne 5 catégories d'âge :

- U7 : Baby-basket (5-6 ans) ;
- U9 : Mini-poussins (7-8 ans) ;
- U11 : Poussins (9-10 ans) ;
- U13 : Benjamins/Benjamines (11-12 ans) ;
- U15 : Minimes (13-14 ans) ;

Le club a pour objectif :

- de développer l'esprit d'équipe et de partage ;
- d'apprendre à connaître les règles et à les respecter ;
- de favoriser l'entrée dans l'activité par le jeu ;
- d'améliorer ses connaissances en perception de l'espace et en gestion du temps ;
- d'aider à mesurer ses performances et à les formuler ;



Pour la saison 2021/2022, n'hésitez pas à inscrire votre enfant !!!

Reprise de l'école de basket le 6 septembre 2021 et pour les autres le 17 août 2021.

Contacts :

Responsable de l'école de basket : Tracy Breleur téléphone : 06.99.08.83.83

Présidente du club de Basket-ball : Bourel Jocelyne téléphone : 06.12.56.37.39

Renseignements : <https://pompignac-basket.clubeo.com> ou par mail basket.pompignac@gmail.com

Retrouvez-nous sur la page Facebook du club : <https://www.facebook.com/ESPBasket/>

LUDOTHÈQUE TERRES DE JEU

Finies les vacances !

Il paraît que toutes les bonnes choses ont une fin, mais cela ne concerne pas la ludothèque !

Afin de bien démarrer cette rentrée, nous vous proposons un « septembre dynamique ».

Mais qu'est-ce donc, me direz-vous ? L'équipe de la ludothèque, qui ne manque pas d'idées et de projets, pimentera ses accueils en septembre : des quizz, grands jeux en bois, jeu de piste, jeux d'extérieur, atelier création, initiation au jeu de rôle, et autres surprises... A chaque accueil sa thématique !

Et bien sûr, le prêt et jeu sur place sont toujours de rigueur !

Nous serons aussi présents sur certains forums des associations du territoire (Pompignac, Salleboeuf...), afin de présenter notre association.

La ludothèque est très active, tant sur ses accueils que sur ses animations et projets, et cela en partie grâce aux bénévoles qui viennent renforcer les 2 ludothécaires. Vous cherchez à intégrer une association conviviale et dynamique ? N'hésitez pas à nous contacter !

Nous sommes aussi actuellement à la recherche d'un volontaire pour une mission en Service Civique, qui intégrerait l'équipe pour une durée de 8 mois.

Pour rappel, suite aux gros dégâts qu'a subi la ludothèque lors des inondations de juin, notre espace d'accueil du Pôle de la Source à Salleboeuf est toujours fermé.

Vous pouvez emprunter/ ramener/ jouer au Château de la Séguinie, à Tresses.

Pour les détails (lieux, dates, horaires), nos site internet et pages Instagram et Facebook.



Page facebook @terresdejeu
Instagram @ludotheque_terresdejeu
<http://terresdejeu.fr/>

GYM À VOLONTÉ

L'été touche à sa fin, nous avons préparé la rentrée pour vous !

Un nouveau cours Saison 2021-2022

Dans le cadre du dispositif PEPS (Prescription d'exercice physique pour la santé) de la Région Aquitaine.

Nous mettons en place cette saison, le mercredi matin, un nouvel atelier de 1 heure hebdomadaire « Mouvements-Expression ». Il sera animé par Ludovic, éducateur sportif répondant aux exigences du dispositif Peps.

Nous avons commencé à informer les médecins de la CDC de notre démarche. Ils pourront ainsi prescrire aux personnes visées le nécessitant, une activité sportive régulière (augmentation de la sédentarité, ALD, surpoids, isolement). Néanmoins ce cours s'adresse à tout public adulte.

L'objectif est d'accompagner toutes les personnes dans la pratique d'une activité physique régulière et parfaitement adaptée.

La finalité est de faire découvrir à chacun de nouvelles possibilités de se mouvoir tout en effectuant un travail visant à la fois des objectifs physiques (renforcement musculaire, travail de

l'équilibre, cardio-respiratoire modéré, souplesse, habilité motrice) mais également une dimension d'inclusion privilégiant le groupe, la créativité, l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance, la construction d'un projet commun.

Nouveau Bureau

Le bureau est composé de 5 membres :

- Dany Rivière, Présidente,

06 24 63 64 34

- Bruno Livernet, Trésorier

06 40 27 74 44

- Béatrice Lannoy, Secrétaire

06 67 00 93 54

et deux membres actifs : Maryse Guibaud et Jean-Marie Ménager.

Nous remercions chaleureusement l'équipe qui a merveilleusement et efficacement géré l'Association ces dernières années et qui a tout mis en œuvre depuis le début de la crise sanitaire pour maintenir le lien.

Nous remercions la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FF EPGV), son Comité Régional pour toutes les séances Sport-Santé chez soi mises en ligne pour permettre à chacun la poursuite des activités physiques à la maison. Un grand Merci également



aux salariés du CODEP 33 (Comité Départemental) pour leurs actions, leurs conseils, aide administrative, assistance et soutien indéfectibles.

Nous avons tous traversé des incertitudes mais avons aussi appris à relever les défis. Nous sommes prêts à aller de l'avant.

Rejoignez-nous nombreux dimanche 5 Septembre 2021 sur le Forum pour de plus amples informations concernant tous les cours que nos 5 animateurs proposent tout au long de l'année.

Documents et renseignements par email : gymavolonte33370@gmail.com

JUDO CLUB



Notre Club de Judo va bientôt faire sa rentrée et voici tout ce que vous devez savoir pour qu'elle soit réussie !

La rentrée & le planning

Les activités de Judo, Taiïso, Renfort et Jujitsu reprendront le mercredi 8 septembre avec un planning identique à l'année précédente.

Pratique des activités & règles sanitaires

Après une année difficile, nos activités vont reprendre normalement à la rentrée tout en appliquant les règles sanitaires en vigueur.

Le Pass sanitaire ne sera pas exigé.

Les locaux seront nettoyés et désinfectés régulièrement.

Inscriptions

Vous bénéficiez de 2 séances d'essai gratuites et sans engagement en début d'année. Après ces 2 séances, l'inscription devient obligatoire pour poursuivre l'activité.

Le PASS'Sport : dispositif déployé par le gouvernement sera prit en compte par le club.

C'est une aide de 50€ à l'inscription dans un club concernant les jeunes de 6 à 17 ans révolus.

Liste des documents à fournir lors de l'inscription de l'adhérent

- Le certificat médical n'est à fournir que si vous répondez "oui" à une des questions du questionnaire de santé pour les mineurs et à la compétition

- Chèque(s) de paiement des activités (paiement en 3 fois possible)

- Photo d'identité pour les nouveaux adhérents ou ceux qui ont changé de coupe de cheveux

- Chèque de 40 euros (Licence Fédérale + assurance) à l'ordre du Judo Club Pompignac

- Si l'adhérent ne possède pas encore de Passeport sportif (obligatoire et valable 8 années), prévoir un chèque de 8 euros à l'ordre du Judo Club Pompignac

Nous serons présents, pour vous accueillir, sur le forum des associations de Pompignac le dimanche 5 septembre. Vous trouverez également toutes les informations utiles pour votre inscription sur le site internet du club (www.ju-doclubpompignac.fr). Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux pour poursuivre cette aventure sportive avec nous.

11^{ÈME} ÉDITION

les coteaux bordelais

dès 18h30
Salleboeuf

FÊTE DE LA MUSIQUE

SAMEDI 28 AOÛT 2021

concerts gratuits

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

pass sanitaire obligatoire

Reportée en raison de la situation sanitaire, la Fête de la musique des Coteaux Bordelais aura lieu le **samedi 28 août** à Salleboeuf comme chaque année.

pass sanitaire obligatoire

les coteaux bordelais

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 20H30

CARRE DES FORGES FARGUES

INFINITY

VINCENT ROMAC

SPECTACLE DE MAGIE ET GRANDES ILLUSIONS

WWW.COTEAUXBORDELAIS.FR

Découvrez bien plus qu'un spectacle de magie, INFINITY est un show unique en Europe avec plus de 10 grandes illusions et des costumes somptueux. À travers son histoire autour du monde, émerveillez vous devant de grandes illusions époustouflantes et de magnifiques chorégraphies, le tout lié avec charme, adrénaline et mystère pour le bonheur de tous.

pass sanitaire obligatoire

les coteaux bordelais

Automne Musical

DES COTEAUX BORDELAIS

2 OCT AU 27 NOV 2021

DANS LES SALLES DE SPECTACLE DE FARGUES ET TRESSÉS DANS LES ÉGLISES DE BONNETAN, CAMARSAC, CROIGNON, POMPIGNAC ET SALLEBOEUF

SANS RÉSERVATION
WWW.COTEAUXBORDELAIS.FR
8 SPECTACLES GRATUITS POUR TOUS

L'Automne musical, un rendez-vous riche en émotions auquel nous sommes particulièrement attachés qui a pour vocation de faire partager la musique au plus grand nombre. La gratuité d'accès en est la preuve. Vous serez séduits par la programmation variée et par la découverte d'artistes talentueux.

les coteaux bordelais

Dimanche 3 octobre dès 7h45

10^{ÈME} ÉDITION

à pied à vélo sur nos coteaux

AU DEPART DE CAMARSAC Salle polyvalente

2 PARCOURS A PIED
2 PARCOURS A VELO
1 PARCOURS VELO ENFANTS

INSCRIPTIONS SUR PLACE MANIFESTATION GRATUITE

La manifestation

Inscriptions à partir de 7h45 et jusqu'au moment du départ de la salle polyvalente de Camarsac.

- Petit déjeuner offert
- Inscriptions
- Consignes de sécurité
- Se munir d'un gobelet*

Des points de ravitaillement sont prévus sur les parcours à :

- Carignan de Bordeaux
- Croignon

*gobelets réutilisables disponibles sur place, consignés (1€)

Choix d'un parcours

balades à pied

Rando familles - 5,5 km et jeu découverte ludique pendant la randonnée avec récompense pour les enfants
Départs libres de 9h à 10h30
Signaleurs prévus pour les traversées dangereuses

Rando découverte - 11,5 km + de 16 ans
Départs libres de 8h à 9h
Signaleurs prévus pour les traversées dangereuses

balades à vélo *

Vélo enfants - 5,7 km à partir de 6 ans
Départs 9h30 et 10h30
Accompagnement obligatoire par les parents

Vélo familles - 12,9 km
Départs encadrés 9h, 9h30, 10h et 10h30

Vélo des Coteaux Bordelais - 52 km + de 16 ans
dénivelé de 564 m
Départ unique à 8h45 encadré par groupes de niveaux (néophytes, avertis, confirmés)

* le port du casque est obligatoire
Balades à vélo annulées en cas d'intempéries

se restaurer

Vin d'honneur
À partir de 12h30

Aire de pique-nique à disposition

Restauration sur place sur réservation
Réservation avant le 23 septembre : f.sicard2@wanadoo.fr ou 06 81 49 20 79

Prévoir vos couverts

Menu : entrée / confit de canard / frites - fromage - dessert - vin compris.
Prix : 14€
Paiement à la commande.

à pied à vélo sur nos coteaux

AGENDA & CINÉMA

CINÉMA ANAMORPHOSE

Votre cinéma vous retrouvera le **8 septembre** en soirée pour une nouvelle programmation pleine de belles surprises, si tout va bien...

C'est vrai qu'après ce difficile début d'année 2021, nous avons pu regoûter en juin le plaisir d'assister à quelques séances, des projections de belle qualité, rappelez-vous : The Father, Drunk, ADN, Adieu les Cons. De quoi vous mettre l'eau à la bouche pour cette rentrée de septembre, après 10 mois de fermeture et une reprise conditionnée à des protocoles sanitaires contraignants. Même si l'on sait qu'aucune donnée scientifique sérieuse ne laisse craindre des foyers de contamination dans nos salles obscures, comme dans les théâtres ou les musées, les professionnels de la culture craignent l'idée de voir nos vies repasser sous

cloche puisque c'est le secteur qui est le premier à faire encore les frais de la situation. Combien de passionnés s'acharneront à fréquenter et faire vivre la Culture ?

Pourtant, notre été culturel français a vu reflourir les festivals, en commençant par Cannes et son cher tapis rouge .. Palme d'Or décernée à Titane de la française Julia Ducourneau, film qui déjà divise mais passionne ! Récompense qui marque un tournant : 28 ans après Jane Campion et sa Leçon de piano, c'est enfin une femme qui l'emporte ! Et ce Cannes en été laissera le goût du cinéma comme avant et la nécessité de composer avec le Covid.

Nous comptons sur votre fidélité, vous ne serez pas déçus!
Catherine et Jean Michel FLAMEN

28/08 Fête de la Musique
Dès 18h30 - Salleboeuf - voir p. 19

5/09 Foire de Pompignac
9-18h - Place de l'Entre-Deux-Mers - voir p. 1 et p. 16

10/09 Mon village étoilé Venez explorer les étoiles - 19h - rdv croisement chemin Sarail/Malard - voir p. 15 - **REPORTÉ**

10/09 Conférence Chine, l'empire du milieu, nouvel empire du monde ? - 19h30 - Salle des fêtes

18/09 Après-midi jeu de rôle
14h15-17h - Château de la Séguinie

18/09 Fête du patrimoine
Dès 16h - devant la Mairie - voir p. 15 - **REPORTÉ**

19/09 Bal Lindo Tango
16-21h - Salle des fêtes

25/09 Spectacle de magie
20h30 - Carré des Forges, Fargues voir p. 19

29/09 Atelier « bien chez soi »
14h/16h30 - Maison de Cadouin - voir p. 16

2/10 Automne Musical
20h30 - Croignon - voir p. 19

2/10 Théâtre des Salinières
Un Grand cri d'amour
20h30 - Salle des fêtes - voir p. 14

3/10 A pied à vélo
Dès 7h30 - départ de Camarsac - voir p. 19

6/10 Atelier « bien chez soi »
14h/16h30 - Maison de Cadouin - voir p. 16

8/10 Automne Musical
20h30 - Camarsac - voir p. 19

8/10 Conférence 1492, année cruciale espagnole : de Boabdil, dernier roi maure d'Espagne, à Christophe Colomb - 19h30 - Salle des fêtes

8-10/10 Week-end bleu - Pour les seniors - sur invitation - voir p. 14

13/10 Atelier « bien chez soi »
14h/16h30 - Maison de Cadouin voir p. 16

16/10 Automne Musical
20h30 - Carignan - voir p. 19

17/10 Vide-dressing basket
9h-18h - Salle des fêtes

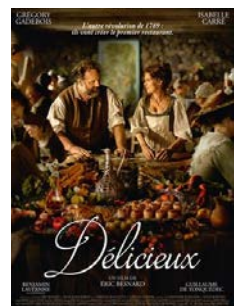
24/10 Bal Lindo Tango
16-21h - Salle des fêtes

29/10 Automne Musical
20h30 - Tresses - voir p. 19

30/10 Automne Musical
20h30 - Fargues - voir p. 19

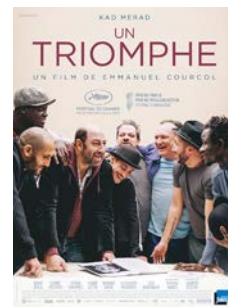
PROGRAMME CINÉMA SEPTEMBRE 2021

MERCREDI 8 SEPT.	20h30	Rouge
MERCREDI 15 SEPT.	20h30	La Terre des Hommes
LUNDI 20 SEPT.	14h30	Un triomphe) CINÉTHÉ
MERCREDI 22 SEPT.	20h30	Boîte noire
MERCREDI 29 SEPT.	20h30	L'origine du monde
LUNDI 4 OCT.	14h30	Délicieux) CINÉTHÉ



Vous avez des idées d'article à faire paraître ?

N'hésitez pas à nous contacter sur la nouvelle adresse email communication@pompignac.fr



Bulletin d'information
Directrice de la publication :
Céline Deligny-Estover

Conception-rédaction :
Laura Coste
www.lauracoste.fr

Imprimé à 1 500 exemplaires
par Sud-Ouest Numérique

Mairie de Pompignac
23, avenue de la mairie
33370 Pompignac
05 57 97 13 00
mairie@pompignac.fr
www.pompignac.fr

[f @communedepompignac](https://www.facebook.com/communedepompignac)

IMPRIM'VERT®



Crédit : pch.vector